

PROCES VERBAL DETAILLE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 31 JANVIER 2023

Etaient présents à cette Assemblée : J. GERARD, J. LEVI VALENSI, D. CAMHI, A.L. FALQUERO, D. BARBIER, G. SORBA, C. POULIQUEN, M. CATELIN, D. JARNIGON, D. PETIT, A. RUBIOLO, M. GUILLET, M. RIBES, S. BOULINGUEZ, B. ROSSI LUMBROSO, C. FREMY, M.L. VOLAND, G. BESSE, C. BARRIERE,

Absents excusés : Y. FALCHI représenté par J. GERARD, J.P. VENTURINI représenté par D. CAMHI, L. MAURIZIO représentée par D. BARBIER, S. BOURAS représentée par B. ROSSI LUMBROSO, M. SOONEKINDT représenté par A.L. FALQUERO, J. PRUNARET représenté par C. BARRIERE, P. BUISSON BAUMELOU représenté par D. JARNIGON, M. CUTILLO représenté par G. SORBA, S. ROCHEZ représentée par G. BESSE. C. MARTIN.

Secrétaire de séance : G. SORBA

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18h45.

L'appel est fait par G. SORBA.

La liste des délibérations est approuvée.

J. GERARD demande s'il a des modifications ou des précisions à apporter sur le PV détaillé.

G. BESSE dit qu'il avait cru comprendre au dernier conseil municipal que l'on votait le PV de 2 réunions antérieures.

C. GENRE confirme ce que dit G. BESSE. Il faut effectivement n'approuver que le PV du dernier conseil au conseil suivant.

B. ROSSI LUMBROSO dit qu'après la période COVID nous avons repris les conseils municipaux en présentiel et lors d'une réunion nous avons appris que le conseil municipal était enregistré. Elle voulait savoir où se trouvait les micros et qui avait accès à l'enregistrement.

J. GERARD dit que cela fait des années que les conseils municipaux sont enregistrés. Cela évite parfois des contestations. Sophie, qui assure le compte rendu des conseils municipaux, avait demandé à ce que cela soit enregistré. Par exemple, sur le dernier PV, G. BESSE était intervenu car il y avait un passage qui n'était pas très clair.

C. GENRE montre le dictaphone devant Céline CIAVATTI (qui remplace Sophie). L'enregistrement est écouté par Sophie qui tape le PV. L'enregistrement est effacé après la validation du PV papier.

J. LEVI VALENSI dit qu'ainsi le PV est retranscrit avec précision.

Conformément à la législation, le PV détaillé est approuvé à l'unanimité.

1°) Délibérations budgétaire spéciale sur le budget 2023

J. GERARD dit que le budget sera voté fin mars ou début avril. Nous allons avoir une révision des valeurs locatives cette année qui va booster les produits du foncier bâti mais le taux d'augmentation n'est pas

applicable sur 100% des bases. Le coefficient est de 7 % pour les habitations mais moindre pour les locaux professionnels.

Pour permettre à la Commune d'engager des investissements nous pouvons ouvrir des crédits dans la limite de 25 % de crédits inscrits au budget primitif de l'année précédente, selon le tableau présenté.

Unanimité

2°) Demande de subvention pour l'extension du groupe scolaire – DSIL 2023

J. GERARD dit que la demande initiale était basée sur un cout de travaux de 1 600 000 €. Nous étions passés à 2 000 000 € avec une augmentation du programme : 5ème classe, salle de maitre, préau...

C. GENRE dit qu'avec l'inflation nous sommes désormais sur un cout à 2 679 000 €. Nous avons mis par prudence une actualisation de 4 % pour l'inflation à venir. Le montant demandé en subvention DSIL sera un peu inférieur à 174 000 €.

J. GERARD dit que nous avons mis l'évaluation maximum pour demander une subvention plus importante. Grâce au label « une Cop d'avance », nous avons eu le droit avec la Région à un 2^{ème} FRAT (maintenant « Nos Communes d'abord ») et cela a doublé la mise initiale de la Région sur 2 années différentes (2020 et 2022).

Nous avons également eu un financement de l'Etat 2021. L'année dernière il n'y avait plus de crédit DSIL 2022. Le Préfet a dit que la DSIL et toutes les subventions de l'Etat favoriseraient les communes qui ont accueillis de la population récemment, et qui joueraient la carte du verdissement et des économies d'énergies. Nous répondons à ces 2 critères. En 3 ans nous avons fait 250 logements dont 45 % de logements sociaux. Il est intervenu lors d'une réunion avec le Préfet pour dire que c'est une chose d'obliger les communes à construire des logements sociaux mais qu'il faut aussi financer les écoles et les crèches. Sur cette opération, nous avons déjà 17,9 % de l'Etat et on lui demande 6.5 % en plus. Je pense que nous devrions avoir une écoute bienveillante du Préfet.

G. BESSE demande si on connaît la date de réponse pour la DSIL.

J. GERARD répond que l'année ou nous l'avons eu c'est le Sous-préfet actuel qui nous l'avait annoncé lors d'une visite en janvier ou février.

Unanimité

3°) Demande de subvention pour l'équipement du groupe scolaire – DETR 2023

J. GERARD dit qu'il faut aussi financer les équipements scolaires.

C. GENRE dit que l'année dernière l'Etat nous avait conseillé de demander au titre de la DETR les financements pour les matériels du groupe scolaire.

C. GENRE dit que le montant global sera peut-être moindre car il a demandé aux directrices quels matériels pouvaient être réutilisés.

D. JARNIGON demande si cela comprend le matériel informatique.

J. GERARD répond que cela comprend tout.

Nous allons aussi avoir une production d'électricité photovoltaïque sur 2 toitures et sur une ombrière.

C. BARRIERE demande si on ne peut pas en faire profiter un autre bâtiment.

J. GERARD répond que l'on étudie cela. Nous avons 2 tarifs jaunes et nous allons voir si nous pouvons les relier.

C. FREMY demande si le matériel existant qui ne servirait plus pourrait être mis à la disposition d'associations.

J. LEVI VALENSI confirme que certaines associations auraient besoin de matériels.

G. BESSE dit que quand il additionne les chiffres de la 1^{ère} page, il ne trouve pas le même montant. Il demande si c'est 55 000 € + 12 000 € ?

C. GENRE dit qu'il faut effectivement additionner les 2. Il y a deux plans de financement différents dans le projet de délibération.

Unanimité

4°) Admission en non-valeur

J. GERARD dit que chaque année le Trésorier nous demande d'admettre des créances en non-valeur ou en créances irrécouvrables. Ce sont des petites sommes.

C. GENRE précise que sur la délibération définitive, qui sera publique, nous ne mettrons pas les noms des personnes concernées.

Personne qui parle (?) demande pourquoi ce monsieur n'a jamais voulu payer la fourrière.

C. GENRE dit que nous avons 2 dossiers fourrières impayées : un qui a payé entre temps, et l'autre que le Trésor public n'a pas encore retrouvé.

Unanimité

C. GENRE dit que parfois on parvient à recouvrer des créances anciennes. Cela a été le cas récemment pour une vieille TLPE impayée.

5°) Subvention à des associations

J. LEVI VALENSI dit que la 1^{ère} subvention concerne le Festival de jazz qui a lieu chaque année à Saint Cannat, organisé par l'association Art expression et qui aura lieu début juillet sur 2 ou 3 jours. Il y a des dépenses à réaliser par avance. Le montant d'avance demandé est de 6 000 €.

J. GERARD dit que si l'association obtient la subvention région, le Festival aura lieu sur 3 jours, sinon il sera fait sur 2 jours.

J. LEVI VALENSI a dit à Mme BREGOLI que le 3eme jour pouvait peut-être être plus léger, par exemple avec une scène amateur. Ils ont également une subvention du Département.

J. GERARD lit les subventions demandées pour le Festival : 13 000 € auprès de la DRAC, 14 000 € à la Région, 14 000 € au Département, 6 000 € pour nous et 6 000 € pour la Métropole. Cela fait plus de 50 000 € de subventions. Les entrées ne couvrent que 15 000 €. Cela fragilise le financement.

G. BESSE demande si on peut cumuler Métropole et Département.

J. LEVI VALENSI répond que pour la Métropole c'est la fameuse attribution de compensation sur l'exercice de 2014. Mme BREGOLI est restée sur ce modèle là mais la subvention Métropolitaine est en fait devenue une subvention communale.

M. RIBES dit qu'il n'y a pas de concurrent.

J. LEVI VALENSI dit que la 2^{ème} demande concerne la paroisse pour un montant de 200 € pour une compensation des frais de chauffage lors des concerts organisés par la mairie dans l'église.

Unanimité :

Pour Art expression : 6 000 €

Pour la paroisse : 200 €

6°) Modification de la Taxe de séjour

J. GERARD explique que l'Etat nous impose cette taxe pour financer la ligne SNCF nouvelle qui mène les touristes à Nice. Cette taxe augmente de 34 %. Chloé GLADIEUX est allée en formation et elle a rencontré la cousine de Manon GIRAUDI qui s'est proposé de nous conseiller sur le sujet.

G. BESSE précise que ce sont les touristes qui payent et non les administrés.

A. RUBIOLO dit que l'année dernière on s'était déjà posé la question de savoir ce qui était déclaré en Airbnb.

J. GERARD répond que c'est cela que nous devons améliorer. Nous retirons ce dossier de l'ordre du jour pour plus amples réflexions.

7°) Création du Comité Social territorial

J. GERARD explique que le Comité social territorial remplace 2 comités : le comité technique et le comité hygiène sécurité. La réglementation a fusionné les 2.

La parité ne change pas : 3 représentants par collège.

G. BESSE demande si les représentants du personnel sont élus par les syndicats.

J. GERARD répond que oui, ils sont présentés à une élection par des syndicats.

J. LEVI VALENSI demande si c'est le maire qui désigne les élus.

C. GENRE confirme que c'est par un arrêté du maire. Les titulaires sont : le maire, J. LEVI VALENSI et L. MAURIZIO et les suppléants sont M. GUILLET, D. JARNIGON et J.P. VENTURINI.

Unanimité

Arrivée de M. L. VOLAND

7°) Protection fonctionnelle pour 2 agents de la Police municipale

J. GERARD explique que parfois la police municipale souhaite porter plainte contre des individus ou se défendre lorsqu'ils sont mis en cause. Là il y a eu un problème avec des personnes interpellées qui les ont menacés de mort. Les deux agents ont décidé de porter plainte contre cet individu. La collectivité peut prendre en charge les frais d'avocat et les frais de justice. Nous faisons travailler une avocate spécialisée en droit public qui s'appelle Sophie MELICH.

J. GERARD dit que cette affaire est remontée à la Gendarmerie et au Procureur. Nous avons été surpris de la faiblesse de la réponse de parquet.

- Pour la conduite sans permis (3^{ème} fois) : classement de l'affaire
- Pour les menaces de mort : rappel à la loi

Nous avons décidé de porter plainte.

B. ROSSI dit qu'elle a elle-même portée plainte courant octobre pour vitesse excessive.

Elle s'étonne du nombre de cas délictueux actuellement sur la Commune. En novembre ou décembre des véhicules ont pris feu. Puis Y. FALCHI lui a dit qu'il y aurait eu une tentative d'enlèvement sur une jeune fille. Elle s'inquiète en tant que maman et en étant au conseil municipal. Elle a l'impression que cela devient récurrent.

J. GERARD répond que la Commission Sécurité a traité de ces dossiers.

De nombreux jeunes n'ont plus le respect de l'uniforme. Et nous avons un cas particulier qui est en plus défendu par ses parents. Généralement nous recevons les parents des jeunes en leur disant qu'il y a une dérive de leur enfant. Les parents nous assurent maîtriser la situation mais au final, quelques années après, nous avons ces jeunes du village qui vont en prison.

Sur les voitures volées il y a eu une affaire entre jeunes sur dénonciation, dont certains se sont retrouvés en prison. Il y a eu une vengeance.

Il n'y a pas eu de tentative d'enlèvement. C'était plutôt de la drague lourde de gars d'un chantier. Ils lui ont proposé de monter dans leur voiture. La Gendarmerie n'a pas donné suite à cette plainte.

B. ROSSI dit que c'est ce que l'adjoint à la sécurité lui a dit.

J. GERARD rappelle que ce sont nos policiers municipaux qui ont repéré ces gars qui buvaient un café au Bailli. Ils ont été interpellés. La jeune fille travaille à la Pile. Elle se fait déposer à l'arrêt du MacDo.

B. ROSSI dit qu'il faudrait rappeler aux administrés les règles de bon sens et de sécurité même si notre commune ne connaît pas véritablement de problème par rapport aux communes alentours. On ne peut que vous féliciter que la Commune reste hyper sécur par rapport à cert aines communes alentours.

J. GERARD dit que la Gendarmerie à des consignes de présences plus actives sur la Commune.

D. JARNIGON dit qu'il y a un problème de vitesse devant la mairie quand les gens venant de Lambesc tournent.

J. GERARD rajoute qu'il y a des cambriolages sur la Commune mais que nous ne sommes pas les plus mal lotis. La police municipale a eu de bons résultats sur les pétards lancés au stade, les feux d'artifices, les jeunes qui ont tagué la coopé... Nous avons une police municipale efficace avec une présence 7/7 jours et 24h/24h. Nous allons augmenter le parc de caméras de vidéo protection.

J. LEVI VALENSI dit qu'il y a eu une réunion avec le Major de Lambesc. Les statistiques ont été comparées. Nous n'avons pas plus de délinquance que d'autres villages.

La protection fonctionnelle que nous accordons aux agents de police municipale est un signal que nous ne laisserons aucun laxisme planer, en dépit de décisions du Procureur qui semblent trop douces.

G. BESSE demande à J. GERARD s'il aurait un contact au Ministère de la justice pour faire remonter une aberration sur une personne récidiviste.

J. GERARD dit qu'il a écrit au Procureur, avec copie au Sous-préfet. L'ancien Procureur a répondu que le dossier n'était pas classé mais le nouveau Procureur est arrivé et nous a dit que l'affaire était classée.

G. BESSE dit que c'est un encouragement pour les jeunes à faire n'importe quoi.

J. GERARD dit que c'est pour cela que l'on assure la protection fonctionnelle à nos policiers municipaux, en essayant une procédure judiciaire, au lieu de celle du Procureur.

G. BESSE dit que cela paraît fou que le Ministère de la justice puisse prendre des décisions aussi laxistes.

M. L. VOLAND dit qu'il faudrait voir le dossier. Ce jeune n'était peut-être pas aussi récidiviste que ça.

C. POULIQUEN dit que c'est général en France quand on voit le nombre de violés et tués par des multi-récidivistes. C'est malheureux.

J. GERARD dit qu'il a eu à plusieurs reprises l'occasion de voir le Ministre M. DARMANIN. Il est intervenu pour une affaire qui ne concerne pas la commune, un commissariat qui n'avait pas fait son boulot et refusé d'enregistrer une plainte. Le dossier a été boosté tout récemment et l'enquête se poursuit.

Unanimité

Départ de C. BARRIERE

8°) Validation de la charte Ecowatt

D. BARBIER dit qu'elle a participé à une réunion organisée par la RTE et par le SMED 13. Ce dispositif permet d'être prévenu en cas d'alerte de délestage électrique. Il permet également de surveiller sa consommation à l'instant T.

Signer une charte communale ECOWATT c'est entériner le fait que nous avons fait des démarches auprès de nos concitoyens pour les inciter à faire des économies d'énergie. On s'est engagé en tant que commune à faire des économies d'énergie. Cela a permis aussi de faire un point sur ce qu'on a mis en place bien avant.

J. GERARD dit que cela fait bien longtemps qu'on est engagé, bien avant la flambée des prix des énergies. Cela fait 5 ou 6 ans qu'on a lancé le programme de rénovation de l'éclairage public qui nous a fait réaliser en 2021 + de 40 % d'économie. Au plus tard début 2024, ce sera 100 % de l'éclairage public sera refait en leds.

D. BARBIER dit que nous devons rencontrer ENEDIS pour l'autoconsommation partagée de l'énergie photovoltaïque.

J. GERARD dit que le compteur Linky a été décrié mais c'est un outil intéressant pour connaître les consommations des bâtiments communaux et des comptages sur les tronçons d'éclairage public.

D. BARBIER dit qu'il y a peu de risque de délestage cette année. Si cela devait arriver on serait prévenu 3 jours avant, ce qui nous laisserait le temps d'organiser les services et d'avertir la population. On a fait une réunion avec les directrices d'école, les services techniques de façon à organiser au mieux l'accueil des enfants qui ne pourraient pas rester chez eux.

J. GERARD dit que nous avons 2 groupes électrogènes, dont un de forte capacité puisqu'il devait pouvoir faire fonctionner la station d'épuration lorsque nous étions compétents dans le domaine de l'assainissement. Le 2^{ème} peut palier pour des bâtiments plus petits.

Il est allé à l'inauguration d'un magasin qui fait les batteries et autres à Mallemort et le prix de certains groupes électrogènes à moteur thermique est de 5 000 à 10 000 € selon la puissance. Ces appareils plus petits équipés d'une batterie rechargeable permettent de faire fonctionner une chaufferie à un prix raisonnable.

D. BARBIER rajoute qu'un contact avait été pris avec les 2 EHPAD pour savoir s'il y avait la possibilité d'accueillir des personnes vulnérables. Les Colibris ont répondu oui.

D. PETIT demande si les groupes électrogènes sont testés régulièrement.

J. GERARD répond que oui. Là il y avait une pièce qui était un peu défectueuse et elle a été commandée.

C. FREMY demande si avec cette charte ont pu aussi sensibiliser les entreprises et les commerçants.

D. BARBIER répond qu'ENEDIS a une charte spécifique pour les entreprises.

G. BESSE dit que ce serait bien d'informer chaque foyer qu'il peut télécharger l'application ECOWATT. Il serait bien de mettre sur le site de la Commune des incitations à limiter leur consommation d'énergie.

D. BARBIER dit que D. CAMHI l'a fait dans le dernier Petit Saint Cannat mais on peut le refaire.

C. GENRE dit que nous avons également fait des publications sur Facebook.

Unanimité

9°) Présentation des rapports 2021 des services de l'eau, de l'assainissement et des déchets

C. GENRE dit qu'il y a 2 rapports : un qui fait 841 pages et l'autre 437 pages.

J. GERARD dit qu'il est consultable avec le lien.

Approbation

10°) Convention de mise à disposition des jardins partagés municipaux

D. BARBIER dit que nous avons préparé avec l'association la convention de mise à disposition du terrain.

J. GERARD demande combien il reste de parcelles.

D. BARBIER répond que 22 parcelles ont été louées sur 25, sur un quart du terrain.

J. LEVI VALENSI dit que l'on peut remercier le CPIE pour son accompagnement de grande qualité.

J. GERARD dit que l'on va un peu souffler et on attaquera ensuite le verger !

Unanimité

11°) Modification à la convention de mise à disposition de la maternelle aux AIL

A.L. FALQUERO dit que les AIL demandent à accueillir les enfants ½ heure plus tôt, soit à 7h30, pour les parents qui travaillent tôt.

G. BESSE demande s'il y a une incidence sur leur budget.

A.L. FALQUERO répond que non.

Unanimité

Décisions du maire :

N°2023-001D : mise en place d'une ligne de trésorerie interactive avec la caisse d'Epargne

N°2023-002D : redevance d'occupation du domaine public pour le tournage s'une publicité

Pas de questions diverses.

Fin de la séance à 20h10.

Fait à Saint Cannat, le 9 février 2023.

Le Secrétaire
Guillaume SORBA



Le Maire,
Jacky GERARD

